



MISSION DE CONSULTATION DES FORCES VIVES DU MOYEN CHARI Du 30 OCTOBRE AU 1^{er} NOVEMBRE 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
REMERCIEMENTS	3
RECOMMANDATIONS.....	4
SYNTHESES DES TRAVAUX EN ATELIER ET PLANIERE.....	9
THEMATIQUE I : PAIX, COHESION SOCIALE ET RECONCILIATION NATIONALE...	9
THEMATIQUE II: FORME DE L'ETAT, CONSTITUTION, REFORMES INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS ELECTORAL.....	13
CONSTITUTION ET INSTITUTIONS.....	13
ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE LOCALE.....	14
PARTIS POLITIQUES ET PROCESSUS ELECTORAL	15
THEMATIQUE III : DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES	16
DROITS HUMAINS, LIBERTES FONDAMENTALES ET LES DROITS DE LA DEFENSE.....	16
LIBERTES SYNDICALES ET ASSOCIATIVES	17
DEMOCRATIE ET CITOYENNETE	17
LIBERTES DE LA PRESSE ET RAPPORTS MEDIA-POUVOIRS PUBLICS	18
LES TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS, TORTURES, DETENTIONS ARBITRAIRES, DISPARITIONS FORCEES.....	18
DROIT DES PERSONNES VULNERABLES	19
SECURITE SOCIALE ET INSTITUTION DES PREVOYANCES SOCIALES	19
THEMATIQUE IV : POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES.....	20
CONDITIONS D'AMELIORATION DES POLITIQUES SECTORIELLES.....	20
THEMATIQUE V : QUESTIONS SOCIALES	21

INTRODUCTION

En prélude au Dialogue National Inclusif qui se tiendra ultérieurement, des pré-dialogues sont organisés dans les chefs-lieux des provinces du pays. Celui de la province du Moyen Chari s'est tenu du 30 octobre au 1^{er} Novembre 2021, dans les locaux du Centre des Jeunes Don Bosco de Sarh. Ce pré Dialogue National Inclusif a regroupé les participants issus des partis politiques, des associations des Droits de l'Homme, des organisations des femmes et des jeunes, des syndicats, des chefs traditionnels, des leaders religieux, des producteurs ruraux ainsi que des associations des personnes vivant avec un handicap et des personnes ressources. Tous venus des départements du BARH KOH, du LAC IRO, de KORBOL et de la GRANDE SIDO. Cette rencontre a été rendue possible grâce à une mission du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif, CODNI, conduite par :

1. Monsieur BOURDANNE WAGUIG (Chef de mission)
2. Madame ACHTA SELGUE (Membre)
3. Monsieur LIKBELE IGRITOUIN (Membre)
4. Monsieur ZAKARIA MAHAMAT DALLAYE (Membre)
5. Dr DJIMALNGAR MADJIBAYE (Membre).

Commencé à 9h 55mn, la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois temps forts, à savoir le mot de bienvenue de Mme le Maire de la ville de Sarh, de l'allocution du chef de mission et du discours d'ouverture de Monsieur le Gouverneur de la province du Moyen Chari.

Dans son intervention, Mme MARIE PATRICE ALTOLNAN, Maire de la ville verte, a souhaité la cordiale bienvenue et un agréable séjour aux participants venus d'autres localités. Elle a également souhaité plein succès aux travaux du pré dialogue.

Intervenant à son tour, le chef de mission a rappelé aux participants que de nombreuses missions ont été déployées dans d'autres chefs-lieux des provinces ainsi que dans plusieurs continents à savoir l'Afrique, l'Europe, les USA et le Moyen Orient. L'objectif est, selon le chef de mission, de recueillir les avis, les attentes, les suggestions et les propositions qui permettront de jeter les bases du Dialogue National Inclusif à venir. Monsieur BOURDANNE WAGUIG a souligné que sur instruction du Président du Conseil Militaire de Transition, le Général de Corps d'Armée, MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, les participants sont invités à des débats francs, sans tabous.

Ouvrant solennellement les travaux du pré-dialogue, Monsieur ANADIF ABAKAR ALKALIL, Gouverneur de la province du Moyen Chari a décliné les cinq thématiques qui alimenteront les débats durant les trois jours de l'atelier qui sont :

1. Paix, Cohésion Sociale Et Réconciliation Nationale
2. Forme De l'Etat Constitution, Reformes Institutionnelles Et Processus Electoral
3. Droits De L'homme et Libertés Fondamentales:
4. Politiques Publiques Sectorielles
5. Questions Sociétales

Ensuite, il a exhorté les participants à mener des débats hautement francs, objectifs, sans tabous et de bannir tout esprit d'hypocrisie afin d'extirper les maux qui gangrènent la société tchadienne dans son entièreté.

Après le retrait des officiels, les membres de la mission ont accompagné les participants dans la mise en place du bureau du présidium du pré- dialogue inclusif. Ainsi, de manière consensuelle, le bureau du présidium a été mis en place. Il s'agit de :

1. PRESIDENT : Monsieur KARA GATEL
2. VICE PRESIDENTE : Mme NDOUGONNA MBAKASSE RIRADJIM
3. 1^{er} RAPPORTEUR : Monsieur NOBO NDIBO
4. 2^e RAPPORTEUR : Monsieur DJIRAKINA BEASSOUM

L'installation du bureau du présidium étant faite, celui-ci a procédé à la mise en place des groupes de travail par thématiques selon les aspirations de chaque participant. Après la distribution des documents de travail, chaque groupe s'est retiré pour mettre en place le bureau du groupe et commencer les travaux de groupe. Ainsi donc

I. THEMATIQUE 1 : PAIX, COHESION SOCIALE ET RECONCILIATION NATIONALE (25 membres)

Président : NATELANGAR ROGER

1^{er} rapporteur MME LINE NELOU

2^e rapporteur NDILABAYE NGARMADJI

II. THEMATIQUE 2 FORME DE L'ETAT, CONSTITUTION, REFORMES INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS ELECTORAL (31 membres)

- Président : MAHAMAT BOKA RAMADAN

- 1^{er} rapporteur TEKOUNDJA MBAYE

- 2^e rapporteur MBETIMADINAN PATRICE

III. THEMATIQUE 3 DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES: (22 membres)

- Président : IDRIS NAHOR

- 1^{er} rapporteur : DR GOULE KOUDJI

- 2^e rapporteur : TOUADERE ALEXIS

THEMATIQUE 4 : POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES (12 membres)

- Président : NDILABAYE GUIDYEM

- 1^{er} rapporteur : GUEDALLAH HISSEIN

- 2^e rapporteur : NGONGANG SIMO GERVAIS

THEMATIQUE 5 : QUESTIONS SOCIALES (24 membres)

- Président : ADOUM RAMADAN MASRA

- 1^{er} rapporteur : ELIEL DJIMASBE

- 2^e rapporteur : SANTA NATOYOUM

La méthodologie de travail adoptée est le consensus. 30 minutes sont accordées à chaque groupe thématique pour présenter les résultats de ses travaux suivis des débats et contributions. Après la lecture des conclusions et recommandations du groupe suivi de débats et amendements, elles sont adoptées par acclamation par les participantes et participants.

REMERCIEMENTS

Considérant l'effort et la volonté fournis par le Président du Conseil Militaire de Transition pour permettre l'organisation des consultations en prélude au Dialogue National Inclusif ;

Convaincu du leadership de Son Président matérialisé par la réalisation de ces consultations réussies,

Nous, participant(e)s de la Province du Moyen-Chari, aux dites consultations en prélude au Dialogue National Inclusif, tenues à Sarh du 30 octobre au 1^{er} novembre 2021 à l'espace du Don Bosco, remercions spécialement.

Son Excellence, Mahamat Idriss Deby ITNO, Président du Conseil Militaire de Transition, Président de la République du Tchad et l'encourageons vivement de continuer à jouer son rôle de pionnier et de garant de la paix auprès de tous les tchadiens de l'intérieur et de la diaspora pour une meilleure prise en compte du Dialogue National Inclusif sans discrimination aucune.

Sarh, le 1^{er} novembre 2021.
Les participant(e)s

RECOMMANDATIONS

A l'issue de trois jours des travaux en ateliers et en séances plénières sur les thématiques :

1. Paix, Cohésion Sociale et Réconciliation Nationale
2. Forme de l'Etat, Constitution, Reformes Institutionnelles et Processus Electoral
3. Droits de l'Homme et Libertés Fondamentales
4. Politiques Publiques Sectorielles
5. Questions Sociétales

Nous, participantes et participants aux consultations préparatoires au Dialogue National Inclusif, consultations tenues à Sarh, chef-lieu de la province du Moyen Chari, du 30 Octobre au 1^{er} Novembre 2021, recommandons :

Au titre de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale

- une amnistie générale et prendre des mesures de grâce à tous les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée.
- Actualiser des couloirs de transhumance en couloirs de pâturage ou aires de pâturage dans la zone méridionale car tous les éleveurs sont sédentarisés ;
- Adopter une loi portant réglementation des couloirs de transhumance ;
- Assurer l'égalité de tous les tchadiens sans distinction aux charges publiques ;
- Combattre énergiquement l'impunité, le régionalisme, le clanisme, le népotisme, le tribalisme sous toutes leurs formes;
- Créer un tribunal militaire ;
- Désarmer sans délai tous les citoyens civils (éleveurs, agriculteurs, etc) détenteurs des armes de guerre ;
- Enseigner la morale au sein de toutes les corporations des forces de défense et de sécurité sur le respect de la personne humaine, de la chose publique et la probité dans la gestion des ressources de l'Etat ;
- Eviter les cumuls de fonctions à des postes de responsabilité publique ;
- Impliquer l'Assemblée Nationale dans les signatures d'accord de paix, de non conflit avec les politico militaires ;
- Interdire formellement aux autorités administratives et militaires la pratique de l'élevage dans leurs circonscriptions administratives ; sanctionner les récalcitrants en les relevant de leurs fonctions ;
- Interdire l'exportation des tourteaux de coton, les subventionner et les octroyer aux éleveurs en période de soudure;
- Interdire la construction des lieux de culte dans les institutions de l'Etat et supprimer ceux qui y ont été construits, tel que la mosquée construite dans les locaux de la gendarmerie de Sarh ;
- Introduire dans les curricula le programme d'entrepreneuriat pour permettre aux jeunes de promouvoir l'auto-emploi ;
- Lutter contre la corruption en milieu judiciaire ;
- Mener une politique de mise en valeur de la diversité culturelle ;
- Mettre en place sous la présidence des chefs de cantons des comités locaux de gestion de conflits pour gérer l'aspect civil des conflits (fonciers, agriculteurs-éleveurs, intercommunautaire, etc) et confier l'aspect pénal à la justice;

- Pratiquer la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les tchadiens devant les textes de la République ;
- Prendre les mesures pour l'égalité de tous les tchadiens sans distinction aux charges publiques ;
- Promouvoir l'élevage et l'agriculture intensifs dans nos milieux ruraux;
- Promouvoir le mariage intercommunautaire comme facteur de cohésion sociale ;
- Ramener les ferricks sédentaires au rang des carrés des villages de leurs ressorts respectifs ;
- Réinstaurer et actualiser la Haute Autorité des Chefferies Traditionnelles du Tchad, mais en exclure les responsables communaux ;
- Réactualiser, baliser et équiper les couloirs de transhumance (puits pastoraux, dépôts pharmaceutiques vétérinaires, etc.) afin de les rendre visibles et viables ;
- Rendre les textes de la République opposables à tous les Tchadiens sans distinction et dans tout le pays ;
- Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ;
- Répartir équitablement les biens publics entre toutes les provinces, tous les départements, ...

Au titre de la forme de l'Etat, de la constitution, des réformes institutionnelles et du processus électoral

Il faut noter que si les conclusions et recommandations des groupes thématiques 1 ; 3 ; 4 ; et 5 ont été adoptées sans amendements majeurs, celles du groupe 2 relative à la forme de l'état a suscité beaucoup de débats et a conduit à un vote au scrutin secret pour retenir la forme de l'Etat. Ainsi, 118 participants ont pris part au vote. 64 participants ont voté pour un Etat Fédéral et des états fédérés autonomes avec un partage de pouvoir avec l'Etat Fédéral contre 51 pour un Etat Unitaire Fortement Décentralisé.

- Mettre la durée du mandat du Président de la République ainsi que celle des députés à 5 ans renouvelable une et une seule fois. S'agissant des conseillers municipaux et autre élus (départementaux, provinciaux, ...), le mandat est de 6 ans renouvelable également une seule fois ;
- Ne pas modifier la constitution pour la prolongation des mandats ;
- Renforcer les critères d'éligibilité des sénateurs (avoir un âge au minimum de 45 ans, être choisi parmi les hauts cadres en fonction ou retraités ayant une bonne moralité et un casier judiciaire vierge) ;
- Revoir en baisse la caution des candidatures :
 - aux élections présidentielles, ramener de 10 000 000 FCFA à 3 000 000 F CFA
 - aux législatives, ramener de 500 000 F CFA à 100 000 F CFA ;
 - aux communales, départementales et provinciales maintenir à 50 000 F la caution aux candidatures des élections locales
- Revoir en baisse les pléthores des partis politiques en les regroupant par leurs sensibilités et leurs idéologies (exemple, partis fédéralistes, socialistes, etc.)
- Accorder l'accréditation à un corps d'observateurs et aux groupes de médias de compiler et proclamer les résultats aux lendemains des élections

- Maintenir le bipartisme de la CENI (50% opposition et 50% majorité présidentielle). les présidents de la CENI et ses démembrements sont désignés parmi les personnalités crédibles, de bonne moralité par le consensus des deux entités sus énumérées;
- Allouer régulièrement les subventions dévolues aux partis politiques ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail des députés et des élus locaux;
- Autoriser aux communes d'ouvrir leurs comptes bancaires dont les gestionnaires sont le Maire, le Maire 1^{er} adjoint et le Comptable communal (dont deux signatures sont valables) ;
- Doter l'appareil judiciaire et les magistrats des moyens adéquats afin de les mettre à l'abri de la corruption;
- Doter les présidents nationaux des partis politiques d'une immunité sous réserve de porter atteintes graves aux lois de la République ;
- Doter les présidents nationaux des partis politiques d'une immunité sous réserve de porter atteintes graves aux lois de la république ;
- Encourager l'alternance au sommet des partis politiques dont les présidents nationaux maintiennent leurs postes depuis la création et dont certains sont gagnés par l'âge.
- Encourager les candidatures féminines (30%) et celles de la jeunesse (20%).
- Exiger des éleveurs le respect des us et coutumes et la personnalité des chefs traditionnels de la localité d'accueil ;
- Faire respecter la loi interdisant l'utilisation des moyens de l'Etat par les responsables politiques lors des campagnes électorales et interdire l'ingérence des autorités administratives (gouverneurs, préfets, sous-préfets, commandants de brigade, ...) dans la gestion des campagnes électorales ;
- Instaurer un Tribunal pour juger les Magistrats indéclicats ;
- Instruire les autorités administratives et militaires à respecter les us et coutumes de la localité dans lesquelles elles sont affectées
- Interdire les gouverneurs de s'ingérer dans la gestion des communes et les trésoriers provinciaux d'engager les dépenses sur les recettes de la commune sans l'avis préalable du Maire (ordonnateur des dépenses communales).
- Maintenir la durée de la campagne aux élections législatives qui était de 21 jours et 30 jours pour l'élection présidentielle ;
- Muter les autorités administratives et militaires après 3 ans d'exercice dans une localité;
- Nommer les hommes et les femmes qu'il faut en prenant en compte la géopolitique du pays ;
- Restaurer la candidature indépendante à toutes les élections
- Rendre l'âge minimum aux élections législatives et locales à 30 ans et à 35 ans celui de l'élection présidentielle ;
- Renforcer l'indépendance du conseil constitutionnel dans la proclamation des résultats et autres ;
- Renforcer la communication entre l'appareil judiciaire et la population afin de rendre la justice accessible à tous;
- Renforcer les critères d'éligibilité des conseillers municipaux et de l'exécutif communal afin de rendre les communes plus performantes ;
- Respecter la géopolitique dans les nominations des autorités administratives dans certains postes ;
- Revoir la procédure de nomination de Magistrats en mettant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;
- Verser régulièrement les rétrocessions et les subventions dévolues aux communes en remettant aux personnes indiquées (Maires) ;
- Revoir les dates de concours.

Au titre des droits de l'homme et des libertés fondamentales :

- Accélérer le processus d'adoption du Code des personnes et de la famille
- Créer des conditions favorables à l'exercice de la liberté de presse ;
- Créer et Garantir les conditions favorables à l'exercice de la liberté syndicale et associative ;
- Créer un Conseil National des Personnes Vivant avec un Handicap et le placer sous la tutelle du Ministre de l'action sociale ;
- Elaborer et mettre en œuvre une Politique Nationale de Protection Sociale au Tchad.
- Institutionnaliser le Conseil National de Jeunesse du Tchad
- Elaborer un nouveau Code Electoral garantissant, entre autres, la transparence des élections, les meilleures conditions de vote, l'accès équitable des partis politiques aux médias d'Etat, etc ;
- Professionnaliser les Forces de Défense et de Sécurité
- Promouvoir l'indépendance effective des trois pouvoirs : Exécutif, Législatif et judiciaire ;
- Redéfinir le statut des personnes vivant avec un handicap ;
- Respecter et appliquer les textes nationaux et internationaux en prévoyant des mesures d'accompagnement pour les personnes vulnérables ;
- Respecter et faire respecter par tous l'ensemble des dispositions de la future Constitution ;

Au titre des politiques publiques sectorielles:

- Sécuriser les ressources publiques ;
- Réduire la TVA sur les produits locaux et le dédouanement des produits de premières nécessités;
- Alléger les taxes imposées aux entreprises nationales et internationales ;
- Payer les dettes intérieures et octroyer des crédits aux opérateurs économiques pour une relance nationale de l'économie ;
- Lutter contre la gabegie, la légèreté, le manque de transparence, le laxisme, le clientélisme et la corruption dans la gestion des affaires publiques ;
- Impliquer la CCIAMA dans la prise de toutes les décisions et les activités économiques de la province ;
- Réglementer et limiter des sorties des céréales dans chaque localité de production ;
- Interdire l'exportation des bétails sur pied ;
- Exiger la Cotontchad l'aménagement et l'entretien des pistes cotonnières.

Au titre des questions sociétales

- Œuvrer à tous les niveaux pour que l'éthique, les valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays soient promues, valorisées et respectées ;
- Renforcer les attributions de l'Inspection Générale d'Etat en lui adjoignant la moralisation des agents de l'Etat ;
- Donner la primauté à l'application des peines pénales en cas d'infraction (crime, viol, coups et blessures volontaires, etc) ;
- Redéfinir le bilinguisme et le vulgariser sur toute l'étendue du territoire ;

- Promouvoir une politique nationale des droits humains en faveur des personnes vulnérables (veuves, des personnes vivant avec un handicap, des orphelins, des filles-mères, des retraités et des vieillards);
- Accélérer le processus d'adoption et de promulgation du Code des Personnes et de la Famille ainsi que le Code de Protection de l'Enfant ;
- Encourager la parité homme/femme dans les fonctions nominatives et électives aussi bien dans les secteurs publics que privées ;
- N'appliquer la DIA que dans les communautés où elle est reconnue. L'aspect pénal (justice) ne doit être occulté ;
- Eviter l'instrumentalisation de la religion et le concept Nord Sud au profit des intérêts politiques et égoïstes ;
- Donner une éducation morale de base sur la vérité, la justice, l'amour et le respect du prochain ;
- Prévoir pour les réseaux sociaux un mécanisme de régulation et de censure des thèmes touchant à nos mœurs et à certaines de nos valeurs ;
- Les auteurs de détournement de fond publics doivent être poursuivis, arrêtés et astreints à rembourser les biens détournés. Au cas contraire, leurs biens doivent être saisis, vendus et le fond versé au trésor public ;
- Rendre effectifs les textes relatifs à la déclaration des biens avant et après la prise de fonction des agents de l'Etat ;
- Interdire le morcèlement et l'attribution des réserves de l'Etat, des espaces verts et des forêts urbaines au profit des tierces personnes.

Fait à Sarh, le 1r Novembre 2021

Les participant(e)s

SYNTHESES DES TRAVAUX EN ATELIER ER PLANIERE

THEMATIQUE I : PAIX, COHESION SOCIALE ET RECONCILIATION NATIONALE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
REMERCIEMENTS	3
RECOMMANRATIONS.....	4
SYNTHESES DES TRAVAUX EN ATELIER ER PLANIERE.....	9
THEMATIQUE I : PAIX, COHESION SOCIALE ET RECONCILIATION NATIONALE...	9
THEMATIQUE II: FORME DE L'ETAT, CONSTITUTION, REFORMES INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS ELECTORAL	13
CONSTITUTION ET INSTITUTIONS.....	13
ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE LOCALE.....	14
PARTIS POLITIQUES ET PROCESSUS ELECTORAL.....	15
THEMATIQUE III : DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES	16
DROITS HUMAINS, LIBERTES FONDAMENTALES ET LES DROITS DE LA DEFENSE.....	16
LIBERTES SYNDICALES ET ASSOCIATIVES	17
DEMOCRATIE ET CITOYENNETE	17
LIBERTES DE LA PRESSE ET RAPPORTS MEDIA-POUVOIRS PUBLICS	18
LES TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS, TORTURES, DETENTIONS ARBITRAIRES, DISPARITIONS FORCEES.....	18
DROIT DES PERSONNES VULNERABLES	19
SECURITE SOCIALE ET INSTITUTION DES PREVOYANCES SOCIALES	19
THEMATIQUE IV : POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES.....	20
CONDITIONS D'AMELIORATION DES POLITIQUES SECTORIELLES	20
THEMATIQUE V : QUESTIONS SOCIALES	21

Quelles sont les mesures que vous proposez pour les éradiquer ?

1. Lutter contre la corruption en milieu judiciaire ;
2. Pratiquer la justice sociale, l'égalité et l'équité pour tous les tchadiens devant les textes de la République ;
3. Prendre les mesures pour l'égalité de tous les tchadiens sans distinction aux charges publiques ;
4. Combattre l'impunité, le régionalisme, le clanisme, le népotisme, le tribalisme ;
5. Promouvoir la culture de la fraternité et la cohésion sociale (développer la laïcité) ;
6. Cultiver la Pax dans la famille, à l'église, à la mosquée, à l'école, etc. ;
7. Enseigner les notions d'unité et de socialisation aux enfants ;
8. Sensibiliser les communautés, les familles à éduquer les enfants à respecter et aimer les autres ;

9. Renforcer l'éducation civique et morale de la maternelle au supérieur ;
10. Verser régulièrement les pensions des retraités civils et militaires et avoir une attention particulière aux veuves et aux orphelins.

Comment peut-on éradiquer l'impunité dans notre pays et garantir l'égalité des citoyens devant la loi, sans discrimination aucune ?

1. Appliquer les textes et les lois de la République dans toutes ses rigueurs ;
2. Rendre la justice indépendance ;
3. Instaurer la culture du mérite (l'homme qu'il faut à la place qu'il faut) ;
4. Restaurer l'Etat de droit ;
5. Rendre la justice équitable entre tous les Tchadiens
6. Prendre toutes les dispositions pour les décisions (volonté politique de suivi – évaluation) ;

Qu'est ce qui divise les tchadiens ?

1. Le favoritisme politique, les chrétiens et les musulmans ne disent pas la vérité comme le recommandent les Livres Saints respectifs;
2. La confusion entre la religion et de la politique ;
3. Les ingérences et influences extérieures ;
4. La mauvaise gestion des conflits inter et intra-communautaires ;
5. La nomination aux postes de responsabilité à par affinité ;
6. La mauvaise gestion des affaires foncières ;
7. La pratique anti-constitutionnelle de la question de la dia ;
8. Le mépris, le non respect ou le rejet de l'autre ;
9. la mobilité des agents de l'Etat
10. La pratique de l'élevage des bœufs par les responsables militaires, politiques et administratifs ;
11. Le complexe de supériorité de certains Tchadiens ;
12. La tendance à considérer un chef de ferrick comme un chef de village ;
13. La rébellion armée sur fond d'intérêt clanique et régional;
14. La mauvaise répartition des biens publics entre les provinces, les départements, en bref les tchadiens ;
15. L'impunité et l'injustice sociale.

Comment faire pour que le pluralisme et la diversité culturelle deviennent davantage les traits caractéristiques de notre Pays ?

1. Mener une politique qui met en valeur la diversité culturelle ;
2. Restaurer la pratique du Brassage entre les citoyens ;
3. Faire respecter la laïcité dans toutes ses dimensions (pas de favoritisme religieux, interdiction de construire et suppression des lieux de culte dans les institutions publiques) ;
4. Respecter les us et coutumes des uns et des autres ;
5. Valoriser toutes les cultures existantes ;
6. Répartir équitablement les biens publics entre toutes les provinces, tous les départements, ...

Que faut-il faire pour la sauvegarde de la diversité sociale et culturelle ?

1. Mener une forte sensibilisation sur le respect des valeurs républicaines, morales et l'instrumentalisation des populations à des fins politiciennes ;
2. Mener une politique de mise en valeur de nos diversités culturelles;

Quelles sont les principales causes des conflits communautaires ?

1. La considération des ferricks au même pied que des villages, alors qu'ils ont rang de carrés;
2. la pratique de l'élevage par les autorités politique, administratives et militaires ;

3. La dévastation volontaire des champs ;
4. L'occupation anarchique des espaces cultivables et sites sacrés par les éleveurs
5. la division des communautés par les autorités adm ?????
6. les prises de position partisane par les autorités administratives, politiques et militaires, lors des conflits intra et intercommunautaires ;
7. La prolifération des cantons fictifs sans ressort territorial ;
8. Le non respect des couloirs de transhumance ;
9. Les pratiques discriminatoires : le favoritisme aux éleveurs ;
10. L'accès non équitable aux ressources naturelles, en particulier l'eau et le pâturage ;
11. La mauvaise gestion de terroir marquée par l'accès non équitable à la terre ;
12. La persistance de certaines pesanteurs socio-historiques. ????

Comment peut-on régler efficacement ces conflits ?

1. Renforcer le programme d'hydraulique pastorale par la multiplication des points d'eau ;
2. Ramener les ferricks au rang des carrés des villages de leurs ressorts ;
3. Désarmer tous les éleveurs détenteurs des armes à feu ;
4. Interdire formellement aux autorités politiques, administratives et militaires la pratique l'élevage
5. Punir sévèrement tous ceux qui feront usage des armes à feu pour nuire aux autres ;
6. Baliser et équiper les couloirs de transhumance afin de les rendre visibles
7. Sédentariser l'élevage et le rendre intensif
8. Interdire formellement le recrutement des mineurs comme bouviers et sévir avec rigueur les auteurs ;
9. Rendre effectif l'article 369 du Code Pénal de 08 Mai 2017 portant scolarisation obligatoire des enfants en âge scolaire ;
10. En matière foncière et de conflit intercommunautaire, confier l'aspect civil aux chefs traditionnels et l'aspect pénal à la justice

Les forces de défense et de sécurité (FDS) exercent-elles leurs missions régaliennes ? Peuvent-elles jouer le rôle d'agent de développement ?

1. Oui, aux frontières mais non à l'intérieur. Normalement, quand on voit un militaire, on doit se sentir en sécurité mais c'est le contraire. Ils sont comme nos ennemis et les illettrés sont foncièrement méchants ;
2. Certains sont allés sans vocation, d'autres pour l'esprit de vengeance
3. Elles sont des pourvoyeurs d'armes à certains tchadiens pour faire du mal aux autres.

Comment doit-on faire pour que l'armée soit perçue par les citoyens comme une armée véritablement nationale ?

1. Préparer préalablement tous les agents des forces de défenses et de sécurité avant tout recrutement;
2. Professionnaliser de l'armée ;
3. Réduire l'effectif des généraux ;
4. Faire appliquer l'égalité de chances dans le recrutement en respectant les règles de l'art
5. Renforcer de façon équitable la représentativité géographique de toutes les composantes de la nation tchadienne, de toutes les communautés tchadiennes en son sein ;
6. Interdire le port de tenue militaire en dehors des heures de travail;
7. Assurer régulièrement Faire la formation continue des militaires et des auxiliaires de justice ;
8. Orienter les militaires vers une formation d'institution? de production et de développement ;

9. Enseigner la morale au sein de toutes les corporations des forces de défense et de sécurité sur le respect de la chose publique et la probité dans la gestion des ressources de l'Etat ;
10. Revoir la coopération avec la France pour arrêter /limiter son ingérence non-ingérence de la France dans les affaires nationales ;
11. Adopter et promulguer une loi portant intervention militaire La non-ingérence du Tchad dans la sécurité extérieure.

Comment appréciez-vous les projections de nos forces de défense et de sécurité à l'extérieur du Pays ?

1. C'est beau de sauver les voisins ou les pays frères mais il faut prioriser la sécurité de notre pays d'abord ;
2. Leurs positions à l'extérieur n'arrangent pas le Pays, il y a assez des veuves et orphelins ;

Qu'est ce qui explique les échecs quasi-systématiques des accords de paix conclus avec les politico-militaires ? Et comment y remédier ?

1. Les échecs sont dus aux accords de paix qui ne sont pas toujours exécutés comme prévus ;
2. La haine clanique ;
3. La rébellion clanique ;
4. La confiscation des pouvoirs ;
5. La mauvaise pratique de la géopolitique ;
6. La non résolution des conflits par le parlement accouchant des confusions semées dans accords de paix ;

Pour y remédier, il faut :

1. Actualiser et mettre en œuvre un vaste programme de démilitarisation, de démobilisation et de réinsertion des anciens éléments des groupes politico-militaires ;
2. Intégrer ces éléments dans les forces de défense et de sécurité et à la Fonction Publique selon leur cursus.

Quels sont les facteurs de réussite d'une paix durable ?

1. La participation de toutes les forces vives de la Nation au Dialogue National Inclusif, sans distinction aucune ;
2. La volonté politique sincère de toutes les parties prenantes à œuvrer pour la réussite de ce Dialogue ;
3. L'engagement de toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les résolutions et recommandations qui en seront issues ;
4. Le pardon sincère, une amnistie générale et des mesures de grâce à tous les groupes politico-militaires qui accepteraient de renoncer à la lutte armée ;
5. Eviter la confiscation du pouvoir par une communauté, clan ou ethnique ;
6. Accorder / rendre effective la liberté d'expression ;???
7. Cultiver la paix en cessant d'inculquer aux enfants les sentiments de haine dans la famille ;
8. Etre attentif prêter attention aux revendications légitimes de la population ;
9. Rendre effective et équitable la justice sociale juste et équitable pour tous ;
10. Introduire dans les curricula le programme d'entrepreneuriat pour permettre aux jeunes de créer promouvoir de l'auto-emploi ;
11. Eviter les cumuls de fonctions à des postes de responsabilité.

THEMATIQUE II : FORME DE L'ETAT, CONSTITUTION, REFORMES INSTITUTIONNELLES ET PROCESSUS ELECTORAL CONSTITUTION ET INSTITUTIONS

Un Etat unitaire fortement décentralisé est-il adapté à notre pays ? Sinon, que proposeriez-vous comme forme de l'Etat ?

Réponse : centralisé, force est de constater que cette forme de l'Etat n'est plus adaptée à notre Etat. Aussi recommanderions un Etat fédéral avec des Gouverneurs élus.

Que pensez-vous de la création du SENAT à côté de l'Assemblée Nationale ?

Réponse : La création du SENAT à côté de l'Assemblée Nationale n'est pas un mal en soi. Cette création est la norme même de la démocratie, elle est fondamentale et contribuera à renforcer la démocratie de notre pays.

Pensez-vous que le recours à un référendum est nécessaire pour l'adoption de la nouvelle constitution ?

Réponse : Le recours à un référendum est très nécessaire mais il faut largement vulgariser la nouvelle constitution avant ce référendum car, il permet à chaque Tchadienne et à chaque Tchadien de se prononcer sur la loi fondamentale de son pays.

Quelles sont les grandes institutions que vous souhaiteriez voir inscrites dans la future constitution ?

Réponse : Les grandes institutions que nous souhaiterions voir inscrites dans la future constitution sont : la Cour Suprême dont le conseil constitutionnel constitue l'une des chambres, la Cour des Comptes, le HCC et les autres institutions telles que les raisons utilisées pour la suppression de la Médiature et le Haut Conseil des Chefferies Traditionnelles (sont budgétivores et non productifs) demeurent encore valables.

Pensez-vous que la séparation des pouvoirs est respectée dans notre pays ? Sinon, comment peut-on l'améliorer ?

Réponse : A l'état actuel des choses, l'exercice des 3 pouvoirs notamment l'exécutif, le législatif et le pouvoir judiciaire n'est pas respecté. Pour l'améliorer, nous recommandons ce qui suit :

- Au niveau de la législative d'instaurer la candidature indépendante. Il faut aussi améliorer les conditions de vie et de travail des députés ;
- Revoir la procédure de nomination de Magistrats en mettant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;
- Instaurer un Tribunal pour juger les Magistrats indécents ;
- Arrêter l'ingérence du pouvoir exécutif dans le fonctionnement des pouvoirs législatifs et judiciaires.

Que pensez-vous du fonctionnement de la justice dans notre pays ? Avez-vous des propositions pour améliorer son indépendance et son impartialité ?

Réponse : la justice est généralement partielle, les Magistrats sont dans leur grande majorité corrompus, la nomination des Magistrats par le CSM se fait par complaisance occultant l'homme qu'il faut à la place qu'il faut, l'ingérence intempestive du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Pour l'améliorer, il faut :

- Doter l'appareil judiciaire des moyens adéquats ;
- Renforcer la communication entre l'appareil judiciaire et la population ;
- Permettre au citoyen lambda l'accès à la justice en révisant le nouveau code de procédure civile qui constitue l'entrave aux justifiables.

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET GOUVERNANCE LOCALE

Que pensez-vous du fonctionnement de notre système d'administration du territoire ? Quel changement doit-on y apporter ?

- Le système d'administration du territoire est défaillant ;
- Mauvaise gestion du conflit éleveurs-agriculteurs et sa persistance ;
- Nomination arbitraire et anarchique des analphabètes au poste de responsabilité au détriment des lauréats des écoles professionnelles telles que préfets, sous-préfets, commandants de brigades, ...
- Amendes arbitraires et exorbitantes infligées aux paysans par des commandants de brigades et les agents des eaux et forêts et certaines autorités administratives (préfets, sous-préfets, ...) ;
- Durée très prolongée des autorités administratives dans leurs postes ;
- Immixtion des autorités administratives dans des affaires coutumières ne relevant pas de leurs mœurs ;
- La non prise en compte de la géopolitique dans les nominations des autorités administratives dans certains postes.

Pour l'améliorer, nous proposons entre autres :

- Réactualiser et réadapter les couloirs et les aires de pâturage ;
- Exiger des éleveurs le respect des us et coutumes et la personnalité des chefs traditionnels de la localité d'accueil ;
- Interdire les autorités en charge des forces de défenses et de sécurité et les autorités administratives de pratiquer l'élevage ;
- Multiplier les puits pastoraux et développer les cultures de fourrage ;
- Confier la gestion du conflit éleveurs-agriculteurs au comité d'entente (d'antan) ;
- Nommer les hommes et les femmes qu'il faut en prenant en compte la géopolitique du pays ;
- Muter les autorités administratives doivent être mutées après maximum de 3 ans d'exercice dans une localité;
- Les autorités administratives sont tenues de respecter les us et coutumes de la localité dans lesquelles elles sont affectées.

Quel bilan faites-vous du fonctionnement des communes depuis leur mise en place en 2012 ? A votre avis, qu'est-ce qui n'a pas bien marché et comment y remédier ?

Réponse : Le bilan du fonctionnement des communes dans la majorité est catastrophique à l'instar de la commune de la ville de Sarh, chef-lieu du Moyen-Chari.

- Le personnel accuse à l'heure actuelle 32 mois d'arriérés de salaires. ;
- Les ordures de toutes sortes de la ville et des lieux publics ne sont pas régulièrement évacuées rendant la ville sale et vieille ;
- Les rues de la ville ne sont pas nivelées et ni reprofilées depuis plusieurs années ;
- Les caniveaux publics ne sont pas curés occasionnant les inondations précoces de nos quartiers ;
- Les droits sociaux des débouchés et des retraités ne sont pas payés ainsi que leurs arriérés de salaires (6 mois) ;
- L'éclairage public dans la commune de Sarh fait cruellement défaut entraînant les insécurités de toutes sortes (natures) ;
- L'immixtion intempestive des gouverneurs dans la gestion de la commune au détriment de la tutelle légale (Préfet) ;
- L'absence des patrouilles nocturnes dans la ville de Sarh entraînant une insécurité chronique ;

- La divagation des animaux dans la ville non réprimée par la commune, occasionnant fréquemment des accidents parfois mortels ;
- La non maîtrise des recettes propres de la mairie par les responsables communaux.

Quels rôles la chefferie traditionnelle peut-elle jouer dans le système de gouvernance de notre pays ? Quelles réformes peut-on y apporter ?

Réponse : La chefferie traditionnelle peut jouer plusieurs rôles dans le système de gouvernance du pays. Mais force est de constater que leurs rôles sont bafoués par les autorités administratives et militaires (préfets, sous-préfets, commandants de brigade, ...) nommées dans leurs localités. Leurs attributions et leurs autorités doivent être établies et respectées. En effet, ils sont détenteurs des us et coutumes de leurs terroirs, ils sont en outre les premiers gestionnaires de leurs terroirs et de leurs populations respectives.

Collaborateurs de l'administration, les chefs traditionnels doivent être impliqués dans toutes les questions relevant de leurs terroirs. C'est à eux que revient l'octroi de terrains traditionnels aux nouveaux occupants. C'est à eux également que doit revenir le droit de la résolution des conflits éleveurs-agriculteurs relevant de leurs circonscriptions.

Nous recommandons également l'application intégrale de la loi 009 traitant de la chefferie traditionnelle. Par ailleurs, nous recommandons au Ministère de l'administration du territoire d'élaborer un texte définissant clairement les attributions des chefs traditionnels et les Présidents du comité de gestion de nos villes en milieu rural et urbain afin d'éviter les conflits de compétence entre les intéressés.

Autres réformes proposées pour harmoniser la collaboration entre les chefs traditionnels d'une part et la cohabitation pacifique entre les populations de la ville de Sarh d'autre part, nous recommandons la suppression pure et simple du cantonnat urbain de Sarh. Cela permet d'éviter des conflits intercommunautaires sanglants inutiles.

PARTIS POLITIQUES ET PROCESSUS ELECTORAL

Quel est selon vous la durée idéale pour le mandat du Président de la République, des Députés, des Sénateurs ou des élus locaux ? Justifiez.

Réponse : La durée idéale que nous suggérons pour le mandat du Président de la République est de 5 ans renouvelable une et une seule fois. Pour les députés, 5 ans renouvelable une et une seule fois ainsi que les sénateurs.

S'agissant des conseillers municipaux et autre élus (départementaux, provinciaux, ...), le mandat est de 6 ans renouvelable également une seule fois.

Les expériences vécues ailleurs et dans notre pays démontrent que ce sont là les durées des mandats les mieux indiquées et les mieux appropriées par la majorité de nos populations.

NB : Nous désapprouvons le cumul de mandat électif (Députés, Maires). Nous désapprouvons également les modifications de la constitution pour la prolongation des mandats.

Un consensus doit être dégagé entre les acteurs politiques du pays afin que la présidence du Tchad soit alternative entre le Nord et le Sud du pays. Nous désapprouvons une fois de plus la prise du pouvoir par les armes.

Quelles réformes proposeriez-vous pour permettre aux partis politiques de jouer pleinement leurs rôles ?

Réponse : Pour permettre aux partis politiques tchadiens de jouer pleinement leurs rôles, nous recommandons :

- Revoir en baisse les pléthores des partis politiques en les regroupant par leurs sensibilités et leurs idéologies ;
- Allouer régulièrement les subventions dévolues aux partis politiques ;
- Doter les présidents nationaux des partis politiques d'une uminité sous réserve de porter atteintes graves aux lois de la république ;

- Revoir en baisse la caution des candidatures aux élections présidentielles ramener de 10 000 000 à 3 000 000 F CFA et législatives, ramener de 500 000 F CFA à 100 000 F CFA ;
- Maintenir à 50 000 F la caution aux candidatures des élections locales (communales, départementales et provinciales ...) ;
- Faire respecter la loi interdisant l'utilisation des moyens de l'Etat par les responsables politiques lors des campagnes électorales et interdire l'ingérence des autorités administratives (gouverneurs, préfets, sous-préfets, commandants de brigade, ...) dans la gestion des campagnes électorales ;
- Encourager les candidatures féminines (30%) et celles de la jeunesse (20%). Nous recommandons que l'âge minimum aux élections locales soit de 30 ans et 35 ans pour les élections législatives et présidentielles ;
- Encourager l'alternance au sommet des partis politiques dont les présidents nationaux maintiennent leurs postes depuis la création.

Afin de garantir des élections libres, transparentes et crédibles, quelles améliorations proposeriez-vous au cadre institutionnel et juridique actuel des élections dans notre pays ?

Réponse : Pour garantir la tenue des élections libres, transparentes et crédibles, nous recommandons entre autres ce qui suit :

- Maintenir le bipartisme de la CENI (50% opposition et 50% majorité présidentielle). les présidents de la CENI et ses démembrements sont désignés parmi les personnalités crédibles, de bonne moralité par le consensus des deux entités et ayant de l'expérience en la matière par le consensus de deux entités susmentionnées ;
- Les sociétés civiles sont tenues de développer des activités de sensibilisation et de formation des populations et mieux exprimer leurs droits et devoir de vote ;
- Le collectif de la société civile doit jouer son rôle d'observateur et superviseur du bon déroulement des élections sur l'ensemble du territoire national et dans les bureaux de vote de l'étranger ;
- Le collectif des organisations de la société peut au sein de leur regroupement collecter les résultats issus des urnes et publier les vrais résultats provisoires des élections à l'instar de la CENI ;
- Autoriser les candidatures indépendantes à toutes les élections (présidentielles, législatives et locales).
- Maintenir la durée de la campagne aux élections législatives qui était de 21 jours et 30 jours pour les élections présidentielles ;
- Renforcer l'indépendance du conseil constitutionnel.

THEMATIQUE III : DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES FONDAMENTALES

DROITS HUMAINS, LIBERTES FONDAMENTALES ET LES DROITS DE LA DEFENSE

L'effectivité de l'exercice des libertés et des droits de l'homme est-elle garantie dans notre pays en général et singulièrement dans votre province ?

Réponse : L'effectivité de l'exercice des libertés et des droits de l'homme est garantie par les textes nationaux et internationaux ratifiés par le Tchad. Cependant ces dispositions ne s'appliquent pas dans la pratique.

Exemple : l'interdiction et la répression des manifestations légales, instrumentalisation des forces de l'ordre et de la sécurité, les intimidations, etc.

Que faut-il faire pour améliorer davantage la situation des droits de l'homme dans notre pays en général et/ou dans votre province ?

Réponse : Pour améliorer davantage la situation des droits de l'homme dans notre pays en général et dans notre province en particulier, il faut :

- Respecter et appliquer les textes nationaux et internationaux dans la pratique ;
- vulgariser les textes relatifs aux droits de l'homme ;
- intégrer l'enseignement des droits de l'homme dans le cursus scolaire ;
- infliger des sanctions sévères aux auteurs des violations des droits de l'homme ;
- former les agents de force de l'ordre et de la sécurité ;
- récupérer les armes de guerre détenues par certains citoyens
- reformer l'administration publique en nommant à des postes de responsabilité les agents compétents ;
- gérer les conflits de manière impartiale.
- professionnaliser l'Agence Nationale de Sécurité (ANS)

LIBERTES SYNDICALES ET ASSOCIATIVES

Quelles sont les entraves à l'exercice des droits des syndicats et à la promotion du rôle de la société civile dans notre pays ?

Réponses :

- L'instrumentalisation des agents de l'ordre par les autorités ;
- les intimidations, menaces et agressions ;
- création des syndicats et sociétés civiles progouvernemental pour contrecarrer les actions syndicales et de la société civile ;
- instrumentalisation des organisations des jeunes par les politiciens ;
- l'ignorance des textes règlementant la profession syndicale et associative ;
- l'assimilation de certaines associations et syndicats aux partis de l'opposition.

DEMOCRATIE ET CITOYENNETE

Quelles sont les pistes d'amélioration des libertés syndicales et associatives que proposeriez-vous ?

Réponses

- Garantir dans la pratique des libertés syndicales ;
- former et professionnaliser les forces de l'ordre et de la sécurité ;
- respecter les engagements pris entre le gouvernement et les syndicats
- appuyer équitablement sur le plan technique et financier des organisations de la société civile ;
- améliorer les conditions d'accès aux crédits aux organisations de la société civile ;
- combattre l'égoïsme au sein des associations ;
- accorder des subventions aux syndicats et aux associations sans distinction aucune.

Comment renforcer davantage l'effectivité de la démocratie dans notre pays ?

Réponses

- Faire participer la population à la gestion de la chose publique ;
- répartir équitablement les biens publics dans les provinces
- respecter la Constitution
- intégrer et alléger les conditions de la candidature indépendante dans le Code électoral ;
- former les citoyens à la notion de la démocratie ;
- faire respecter les droits de l'homme ;
- voter le projet de la nouvelle Constitution par référendum ;
- promouvoir l'alternance démocratique ;
- respecter la laïcité de l'Etat à tous les niveaux

Au regard de l'importance du droit de vote pour les citoyens, quelles sont les dispositions à prendre pour garantir à chacun le plein exercice de ce droit ?

Réponses

- Créer des conditions de participation de vote à tous les citoyens (organiser les élections en dehors des jours de prière vendredi et dimanche) ;
- disposer d'un fichier électoral fiable ;
- sensibiliser les citoyens au droit de vote ;
- examiner tous les recours des contentieux électoraux ;
- prolonger le délai des recours ; »
- voter librement, sans intimidation, sans contrainte et sans crainte.

Comment garantir la transparence du processus électoral dans notre pays ?

Réponses

- La non immixtion des autorités administratives, militaires et traditionnelles ;
- décentraliser et médiatiser les résultats des élections ;
- règlementer le vote des nomades en le ramenant au même jour de vote que les autres citoyens ;
- la neutralité du président de la CENI

LIBERTES DE LA PRESSE ET RAPPORTS MEDIA-POUVOIRS PUBLICS

Que pensez-vous de l'exercice de la liberté de presse dans notre pays ?

- La liberté de presse existe mais elle est restreinte

Quelle proposition faites-vous dans le sens du renforcement de la liberté de presse dans notre pays et dans votre province en particulier ?

- Assurer la formation initiale et continue des journalistes
- Faciliter l'accès des média aux sources d'information
- Créer des écoles de formation en journalisme
- Renforcer les capacités des stations provinciales pour être plus productives
- Augmenter l'aide à la presse et suivre la gestion de la subvention
- Laisser la latitude aux organes de régulation de la presse d'interpeller les journalistes en cas de dérapage
- Améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes
- Inscrire la liberté de presse dans la Constitution pour lui donner un statut particulier

Aux journalistes :

- Respecter l'éthique et la déontologie professionnelle

Aux responsables des stations radios

- S'affranchir de l'autocensure

LES TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS, TORTURES, DETENTIONS ARBITRAIRES, DISPARITIONS FORCEES

1/ Les traitements cruels, inhumains et dégradants font partie des infractions prévues et punies par les lois de la république et les conventions internationales. La répression de ses pratiques interdites est-elle réellement assurée par les juridictions nationales ? Si non, que proposez-vous pour surmonter les entraves à la répression de ces pratiques ?

Réponses

- L'indépendance de la justice
- lutter contre la corruption et le népotisme dans les juridictions
- Interdire formellement l'interférence des chefs de communauté dans les affaires judiciaires.

DROIT DES PERSONNES VULNERABLES

Comment assurer une protection optimale des handicapés, des enfants et des femmes ?

Réponses

La reconnaissance de l'entité humaine des handicapés, des enfants et des femmes

- Assurer un environnement juridique propice à leur promotion ;
- Adopter le Code des personnes et de la famille
- Vulgariser le Code de protection de l'enfance
- Renforcer l'égalité de participation et de la non-discrimination des femmes

Comment faire respecter les droits de chacune de ces catégories de personne ?

- Vulgariser et mettre en œuvre les textes nationaux et internationaux portant protection des personnes handicapés, des enfants et des femmes
- Réprimer toutes les violences faites à l'égard de ces catégories de personne

En raison de leur vulnérabilité, quelles sont les stratégies spécifiques à adopter en leur faveur ?

Réponses

Pour les personnes handicapées

- Créer un Conseil National des Personnes Handicapées sous la tutelle du Ministre de l'action sociale
- Redéfinir le statut des personnes handicapées auprès du Ministère de l'action sociale

Pour les femmes

- Lutter contre les pesanteurs socio-culturelles
- Créer un observatoire de violences faites aux femmes et aux enfants
- Créer un centre de réinsertion des enfants dans toutes les provinces
- Privilégier la justice restauratrice pour les enfants
- Lutter contre la discrimination faite à l'égard de ces catégories de personnes

SECURITE SOCIALE ET INSTITUTION DES PREVOYANCES SOCIALES

La politique nationale en matière de sécurité sociale répond-elle aux attentes des citoyens ?

- Non. La situation des retraités est déplorable, la couverture sanitaire est nulle

Les institutions de prévoyances sociales sont-elles suffisamment outillées et disposent-elles des moyens d'action à la dimension de leurs missions

- Les structures existent, les moyens sont disponibles mais sont mal gérés et utilisés à d'autres fins

Que faut-il faire pour améliorer la politique de protection sociale dans notre pays ?

- Elaborer et la mettre en œuvre une politique nationale de protection sociale au Tchad ;
- Assurer le paiement mensuel et régulier des pensions.

THEMATIQUE IV : POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES CONDITIONS D'AMELIORATION DES POLITIQUES SECTORIELLES

Comment assurer une « bonne » gouvernance des ressources publiques en termes de mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux deniers publics ?

Réponses

Pour assurer une « bonne » gouvernance de ressources publiques en termes mobilisation, de gestion et de reddition de compte relativement aux deniers publics, il faut :

- Exploiter des richesses pour permettre de restructurer et de diversifier les ressources de revenus,
- Mettre en place les ressources humaines compétentes par des recrutements,
- Créer un mécanisme de suivi, de contrôle et d'évaluation rigoureux de ces recettes ou ressources publiques

Question Comment améliorer davantage le climat des affaires pour la une utilisation optimale des ressources nationales en vue du développement économique de notre pays ?

Réponse :

Pour améliorer d'avantage le climat des affaires pour une utilisation optimale des ressources nationales en vue du développement économique de notre pays, il est recommandé de :

- Mettre en place un cadre législatif et réglementaire favorisant la création des entreprises,
- Adopter une politique fiscale incitative, attractive et payer les dettes intérieures des opérateurs économiques.
- Renforcer, adopter et encadrer les opérateurs économiques.

Question : Comment assurer un développement rural durable ?

Réponses :

Pour assurer un développement rural durable, il faut :

- Mettre en place un programme d'investissement substantiel dans chaque secteur rural dans le cadre agro-Sylvio-pastoral
- Evaluer, relancer et individualiser chaque secteur,
- Moderniser le système d'exploitation agricole et pastoral par des infrastructures des productions, par exemple les équipements adaptés à l'agriculture et l'élevage,
- Renforcer la formation des agents de développement
- Créer un bon climat entre les secteurs agro-sylvio-pastoral.

L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes. Quelle politique urbaine durable peut-on envisagée pour répondre aux exigences de qualité de vie ?

Réponses :

L'évolution démographique galopante non encadrée crée des difficultés de gestion de nos villes.

La politique urbaine durable que nous pouvons envisager pour répondre aux exigences de qualité de vie, il faut :

- Maitriser l'accroissement de la population urbaine et rurale par l'adoption d'un plan d'aménagement territorial,
- Mettre en place un système de drainage, d'assainissement et de salubrité urbaine et rurale,
- Promouvoir la lutte contre la pollution et les occupations anarchiques,
- Promouvoir l'accès de population à l'eau potable, à l'électricité et l'habitat décent.

Comment combler les insuffisances des politiques sectorielles ?

Réponses

Pour combler les insuffisances des politiques sectorielles il importe de :

- Créer des structures bancaires spécialisées dans le financement des secteurs
- Mise en place d'un mécanisme de coordination sectorielle
- Améliorer le volume de financement sur les ressources locales à l'exemple du coton
- Renforcer le système d'alerte précoce.
- Améliorer le climat d'affaire
- Créer un cadre de vie propre à l'épanouissement du bien-être des populations.

Comment améliorer le capital humain qui est la base de tout développement?

Réponses

L'amélioration du capital humain, base de tout développement, repose sur des actions suivantes à savoir :

- Promouvoir l'accès aux soins et aux services socio-éducatifs de qualité.
- Développer une politique de formations techniques et professionnelles de qualité.
- Développer une politique de formation en adéquation avec l'emploi permettant de créer des opportunités d'embauche en faveur de la jeunesse.
- Améliorer l'accès, l'équité et la qualité des centres de formations.
- Renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles des structures de formations.

Comment expliquer la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ? Comment diversifier notre économie ?

Réponses :

Expliquons comment la prépondérance du secteur extractif dans l'économie et le budget national ;

- L'économie tchadienne récente est essentiellement basée d'une part sur l'extraction par l'exploitation des ressources pétrolières et d'autre part la rentabilité de culture à l'exemple du coton. Ces différents secteurs peuvent rendre vulnérables le budget national ; lorsque les prix de ces produits sont élevés le budget national est positif mais si les prix de produits baissent cela rend déficitaire le budget national.

Par cette vulnérabilité, il serait judicieux de diversifier l'activité économique par l'exploitation d'autres potentialités nationales à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, l'artisanat, les mines, etc.

- Mettre l'accent sur les atouts économiques compétitifs dans les régions où elles sont produites.

Pourquoi les lois, institutions et mécanismes de suivi de politiques publiques ne concourent-ils pas à asseoir une bonne gouvernance des secteurs publics ?

Réponse :

Les lois, les institutions et les mécanismes de suivi de politiques publiques ne concourent pas à asseoir une bonne gouvernance en raison de la légèreté ou de la négligence de contrôle, la gabegie, le manque de transparence, le laxisme, le clientélisme et de la corruption

THEMATIQUE V : QUESTIONS SOCIALES

Quelles politiques et mesures adéquates à adopter pour faire face à la dégradation de l'éthique et des valeurs morales, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

Réponse

Il faut :

- Inscrire dans les programmes des enseignements l'éthique ;
- Promouvoir les valeurs morales ;

Accorder une place privilégiée aux traditions dans les cérémonies officielles et privées ...

Comment faire pour mettre efficacement en interaction les valeurs modernes, traditionnelles et religieuses dans notre pays ?

Réponse

Aux Partis politiques de :

Jouer leur rôle dans l'exercice de la démocratie, le façonnage d'une conscience politique positive de la population.

Comment faire pour inculquer aux citoyens un bon usage des réseaux sociaux ?

Réponse

Pour un bon usage des réseaux sociaux, il importe de :

- Mettre en place une politique et une réglementation relatives à l'utilisation des réseaux sociaux ;
- Protéger les enfants et les jeunes contre la cybercriminalité et la cyber délinquance ;
- Déployer des efforts pour l'appropriation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) par toutes les couches sociales de la population tchadienne ;
- Réaliser l'inclusion numérique ;
- Renforcer les capacités en ressources humaines en qualité et en quantité dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;

Sensibiliser fortement les citoyens aux bienfaits et aux risques de l'utilisation Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Que faire pour donner à la gouvernance de notre pays une image saine et digne d'une société tournée vers le développement et le progrès social ?

Quelques recommandations pour une meilleure gouvernance dans notre pays :

- Instituer auprès de la Présidence de la République une structure en charge de la moralisation de la vie publique pour concevoir, exécuter, suivre et évaluer la politique gouvernementale en terme de moralisation de la vie de la Nation ; Haute Autorité de l'Éthique et de la Bonne Gouvernance ;
- Faire élaborer, adopter et appliquer des codes d'éthique et de déontologie pour tous les coups d'Etat civiles et militaires publics et organiser dans chaque département ministériel, des sessions de remise à niveau des agents publics par rapport aux clauses déontologiques et d'éthique ;
- Faire aboutir le processus d'adoption du code d'éthique des marchés publics élaboré sur financement de la BAD ;
- Encadrer et suivre une bonne conduite d'éthique au sein des organisations (partis politiques, entreprises, OSC, multinationales...) ;
- Bannir les nominations complaisantes à des hautes fonctions de l'Etat et aux postes techniques.

Que faut-il faire davantage pour lutter contre la corruption, l'enrichissement illicite et les abus des biens publics ?

Quelques recommandations aux secteurs majeurs :

Au Gouvernement :

- Adopter les documents d'enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad en vue de mettre en place une politique nationale de lutte contre la corruption ;

- Créer une commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, indépendante du pouvoir exécutif et dirigée par une personnalité indépendante et jouissant d'une crédibilité et d'une moralité irréprochable ;
- Mettre en œuvre les dispositions des instruments internationaux de lutte contre la corruption ratifiée par le Tchad ;

Mettre à la disposition des usagers un numéro vert permettant de signaler les cas de corruption

A l'Assemblée Nationale :

- Exiger la production régulière par le Gouvernement du projet de loi de règlement à l'issue de chaque exercice budgétaire.

A la Société Civile :

- Jouer son rôle d'éveil des consciences à la citoyenneté ;

Et aux Médias :

- Jouer leur rôle d'information, de promotion de la culture du civisme ;
- Informer, sensibiliser et former la population sur les méfaits de la corruption ;
- Continuer à dénoncer les faits de corruption dont elle est témoin ;
- Publier dans la presse écrite les cas de malversation, détournement et prédation de toute sorte ;

Créer un réseau des associations de défense des Droits Humains sur la corruption...

Les Chefs Traditionnels sont les gardiens de nos valeurs morales. Ils sont garants de nos us et coutumes.

Quels place et quel rôle leur accorder pour leur pleine participation au développement de leurs communautés respectives ?

Les Chefs Traditionnels occupent une place de choix et jouent le haut rôle dans l'échiquier dans toutes activités menées dans les communautés. Pour leur participation active au développement de leurs communautés respectives, il faut :

- faire recours au critère objectifs de choix ;
- reconnaître leur existence qui est antérieur à l'Etat actuel ;
- améliorer leur condition de travail par la dotation en moyens roulants, en armes ;
- revoir en hausse le nombre de goumiers ;
- motiver les chefs de village et les chefs de ferricks ;
- allouer des crédits de fonctionnement au chefferie sur budget de l'Etat ;
- reconnaître le rôle et l'existence des chefs de communauté par un acte ;
- créer un organe de la chefferie traditionnelle et le rattacher à la Présidence de la République ;
- mettre en œuvre une commission suivi-évaluation des recommandations ;
- redorer la dignité et l'honorabilité des chefs traditionnels pour qu'au regard des femmes et des hommes de leur ressort territorial et des autres communautés, au regard des organisations de la société Civile et des Associations des Droits de l'Homme, leurs avis et leurs orientations comptent ;
- faire de sorte que les Autorités Administratives et militaires ne les humilient pas, ne dégradent pas leur rang...

Quel rôle peuvent-ils jouer entre les différentes communautés ?

Le principal rôle que les chefferies traditionnelles peuvent jouer entre les différentes communautés si leur pouvoir est renforcé est de :

- être un interface pour la cohabitation pacifique et la cohésion sociale ;
- être un conciliateur entre les différentes communautés.

Quel rôle peuvent-ils jouer entre les communautés respectives et les pouvoirs publics ?

Les chefs traditionnels peuvent jouer un rôle de relai entre les communautés respectives et les pouvoirs publics qui gagnerait à assurer une formation continue aux leaders traditionnels sur les valeurs de cohabitation pacifique et du vivre ensemble.

Quel type de cohabitation peut-on développer entre la chefferie traditionnelle, les leaders religieux et la société civile ?

La laïcité de l'Etat tchadien est reconnue par toutes les Constitutions depuis l'Indépendance de notre pays. Malheureusement, ce principe est souvent mis à rude épreuve. Que faut-il faire pour promouvoir davantage la laïcité de l'Etat ?

Il est recommandé à l'Etat de :

- Traiter à égalité les religions dans les manifestations diverses ;
- Organiser des manifestations de brassage des religions en commençant par les enfants et les étendre aux adultes ;

Favoriser les manifestations communes inter-religieuses, à l'exemple des prières interconfessionnelles ;

La Dia est une pratique acceptée dans certaines communautés de notre pays. Que doit faire les pouvoirs publics pour éviter un usage généralisé mettant en mal le vivre ensemble ?

Les pouvoirs publics doivent :

- Dans les cas de crimes, donner la primauté à l'application des peines pénales ;
- Eviter d'étendre la pratique de la Dia dans les communautés où les us et coutumes ne la prévoient pas du tout ;
- Sensibiliser les citoyens sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ;
- Réinstaurer la cour martiale pour dissuader les criminels ;

Sensibiliser les leaders d'opinion, les chefs des communautés et les leaders religieux sur les impacts négatifs de la pratique de la Dia sur le vivre ensemble, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ...

Le bilinguisme (français – arabe) fait partie intégrante du programme d'enseignement dans notre pays dès son accession à l'indépendance.

Que doivent faire les pouvoirs publics pour que l'enseignement de français et de l'arabe soit davantage une réalité nationale ?

La première préoccupation doit porter sur l'instauration de base d'une politique durable à travers :

- La formation continue des enseignants francophones en arabe et celle des arabophones en français ;
- La révision et la restructuration des programmes bilingues en tenant compte de la réalité linguistique du pays ;
- L'acquisition des manuels, des matériels didactiques et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- L'augmentation de la part de la subvention de l'Etat à la promotion du bilinguisme ;
- Le développement des dispositifs d'apprentissage des deux langues pour tous les cadres de l'administration ;

La formation des cadres pour le suivi, l'évaluation de la mise en œuvre du bilinguisme ...

Que faire pour éviter l'amalgame entre les langues officielles et les religions ?

Pour éviter l'amalgame entre les deux langues officielles, il est important de :

- Intensifier la sensibilisation des populations sur la nécessité de séparer les deux langues officielles qui sont l'arabe et le français et les religions ;

- Sensibiliser les jeunes pour qu'ils ne soient pas la proie des extrémistes religieux ;
- Renforcer le système de suivi-évaluation, d'encadrement et de supervision de l'enseignement bilingue ;
- Former des enseignants polyvalents et bilingues de type nouveau ;

Supprimer des programmes d'enseignements scolaires la matière de culture islamique ...

Comment faire pour promouvoir le multilinguisme dans notre système éducatif ?

- Elaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme intégral ;
- Multiplier les établissements d'enseignement multilingue ;
- Créer des centres d'apprentissage d'autres langues étrangères (Chinois, Russe, Allemand, etc.) dans chaque province...

Toutes ses questions ont comme dénominateur la précarité.

Que doivent faire les pouvoirs politiques pour résoudre la précarité à laquelle font face les couches vulnérables ?

Pour réduire et améliorer les conditions précaires des couches vulnérables, les pouvoirs publics doivent :

- Promouvoir la bonne gouvernance ;
- Concevoir, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes relatifs à la protection sociale ;
- Renforcer les mesures prises et les renforcer par la mise en place des cadres juridiques, institutionnels innovants et l'utilisation des outils et instruments pragmatiques, cohérents et adapter au défi à relever ;
- Evaluer la Stratégie Nationale de Protection Sociale couvrant la période 2016-2020 et mettre effectivement en œuvre celle de 2022-2026 ;
- Promouvoir une politique nationale des droits humains en faveur des veuves, des handicapés, des orphelins et des retraités ;
- Multiplier les actions de solidarité entre les différentes couches de la population ; ...

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils réduire les inégalités et promouvoir la solidarité ?

Les pouvoirs politiques réduiront les inégalités :

- En adoptant dans un premier temps, une véritable politique nationale sur les droits de l'homme au Tchad en intégrant des dimensions : droits de l'enfant, ceux de la femme, les droits catégoriels, les droits des personnes vulnérables, etc.
- En promouvant et en vulgarisant les principes de justice, d'égalité, d'équité et de respect des droits humains ;
- En encourageant et en multipliant les actions de solidarité, etc.

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils faire pour contenir l'exode rural ?

Pour contenir l'exode rural, l'Etat doit :

- Promouvoir l'entreprenariat rural ;
- Autonomiser les femmes et les jeunes des milieux ruraux ;
- Mettre en œuvre des programmes et des projets offrant des opportunités d'emplois, de réduction de la pauvreté, d'épanouissement de la jeunesse ;
- Enrayer les conflits éleveurs-agriculteurs en appliquant réellement les lois de la République, etc.

Il est vrai qu'un effort réel est constaté dans l'évolution du statut de la femme ainsi que la dimension genre. Cependant, beaucoup reste à faire encore.

Que doivent faire les pouvoirs publics pour promouvoir davantage la dimension genre, afin de garantir le progrès social, économique et politique de la femme ?

Voici quelques propositions d'actions pour promouvoir davantage la dimension genre :

- Revoir et adopter le Code des Personnes et de la Famille appliqué effectivement les textes instituant la parité genre dans les fonctions nominatives, électives dans les secteurs aussi bien publics que privés ;
- Appliquer tous les textes interdisant le mariage d'enfants ainsi que les dispositions du Code Pénal réprimant les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- Impliquer davantage les femmes dans les missions de maintien de la paix ;
- Outiller les femmes, en particulier les femmes rurales d'un point de vue légal, éducatif et économique afin qu'elles franchissent effectivement l'étape de l'autonomisation ;
- Miser davantage sur la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, ...

Le trafic d'enfants est certes un problème nouveau dans notre pays mais qui malheureusement prend des proportions inquiétantes.

Alors, quelles politiques et stratégies à mettre en œuvre pour éradiquer ce phénomène dans notre pays ?

Voici quelques recommandations pour éradiquer le phénomène de trafic des enfants :

L'Etat doit :

- adopter le Code des enfants ;
- appliquer effectivement contre les parents, les enfants, les complices ainsi que les bénéficiaires de ce trafic d'enfants les dispositions des conventions en la matière au-quelle le Tchad est partie prenante et les dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur ;
- réduire de manière substantielle le désœuvrement, la pauvreté et les conditions précaires des parents par la mise en œuvre des programmes et des projets ruraux ;
- lancer et conduire des études prospectives sur l'évolution des problèmes, des besoins et les aspirations de la jeunesse en milieu rural ;
- mettre en œuvre toutes les actions recommandées ;
- construire des centres multifonctionnels des jeunes (centre de formations, de loisirs, d'écoutes, d'orientations, etc.) ;
- alléger les mécanismes d'accès au financement des projets des jeunes entrepreneurs ;
- exonérer des entreprises nouvellement créées par les jeunes et/ou au profit des jeunes ;
- sensibiliser le monde rural et nomade sur l'importance de l'éducation des enfants ;
- coopérer avec les pays limitrophes pour rendre efficace cette lutte ; etc.

Une collaboration étroite faite de concertation permanente entre les autorités traditionnelles, les leaders religieux et ceux des Organisations de la Société Civile est à développer pour le bien-être des populations. L'Etat veillera à la corrélation, à la coordination et à la cohérence dans leurs actions.

Le Rapporteur